



**PRÉFET DE LA
RÉGION NOUVELLE-
AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R75-2026-274**

PUBLIÉ LE 28 AOÛT 2026

Sommaire

MISSION NATIONALE DE CONTRÔLE antenne de Bordeaux /

R75-2026-08-28-00001 - Arrêté modificatif conseil CPAM du Gers (1 page) Page 3

RECTORAT / Affaires juridiques

R75-2026-08-24-00017 - Arrêté de délégation du recteur de l'académie de Poitiers pour l'utilisation de l'application Chorus (4 pages) Page 5

R75-2026-08-24-00015 - Arrêté de délégation du recteur de l'académie de Poitiers pour l'utilisation de l'application Chorus DT (3 pages) Page 10

R75-2026-08-24-00016 - Arrêté de délégation du recteur de l'académie de Poitiers pour l'utilisation de l'application Chorus Formulaire (2 pages) Page 14

R75-2026-08-20-00006 - Arrêté définissant la composition de la commission de discipline du baccalauréat de l'académie de Poitiers pour la session 2026 (2 pages) Page 17

R75-2026-08-24-00018 - Arrêté du recteur de l'académie de Poitiers pour l'utilisation de cartes d'achat (1 page) Page 20

SGAMI / Secrétariat du SGA

R75-2026-08-28-00002 - Arrêté de composition CAPI du 02 septembre 2026 (3 pages) Page 22

MISSION NATIONALE DE CONTRÔLE antenne de
Bordeaux

R75-2026-08-28-00001

Arrêté modificatif conseil CPAM du Gers



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ n°156 / 2026

portant modification à l'arrêté de nomination des membres du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Gers

La ministre de la santé, de la famille, de l'autonomie et des personnes handicapées ;

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article L. 211-2 ;

Vu l'arrêté ministériel n°69/2026 du 18 avril 2026 portant nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Gers modifié les 21 mai 2026 et 21 juillet 2026 ;

Vu la proposition de l'Union Nationale des Associations Agréées d'Usagers du Système de Santé (UNAASS) ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2026 portant délégation de signature à Monsieur Hubert VERDIER, chef de l'antenne de Bordeaux de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

A R R Ê T É

Article 1

L'arrêté ministériel n°69/2026 du 18 avril 2026 portant nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Gers est modifié comme suit :

Dans la liste des représentants d'institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie désignés au titre de l'Union Nationale des Associations Agréées d'Usagers du Système de Santé (UNAASS) sont nommées :

- **Madame Claudine AUGÉ** en tant que titulaire sur siège vacant,
- **Madame Françoise DUPUY** en tant que titulaire sur siège vacant.

Article 2

Le Chef de l'antenne de Bordeaux de la Mission Nationale de Contrôle et d'Audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la région.

Fait à Bordeaux, le 28 août 2026

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie
et des personnes handicapées,

Pour la ministre et par délégation ;

Le Chef d'antenne de Bordeaux
de la Mission Nationale de Contrôle et d'Audit des
organismes de sécurité sociale

Hubert VERDIER

RECTORAT

R75-2026-08-24-00017

Arrêté de délégation du recteur de l'académie de
Poitiers pour l'utilisation de l'application Chorus



ACADÉMIE DE POITIERS

Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation Chorus

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE POITIERS,

2026-230

Vu la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances,
Vu le code de l'éducation, notamment les articles R222-19-2, D222-20, D222-27, R222-25 et ss et R442-9,
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu le décret n°2009-464 du 23 avril 2009 relatif aux doctorants contractuels des établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche et notamment son article 14,
Vu les décrets n°98-81 du 11 février 1998 et n°99-89 du 08 février 1999 relatifs aux décisions prises en matière de prescription quadriennale,
Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements
Vu le décret n°2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier déconcentré au sein des administrations de l'Etat,
Vu l'arrêté interministériel du 03 juillet 2009 portant règlement de comptabilité publique pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués (Education nationale)
Vu le décret du 27 juillet 2026 nommant M. Nicolas CASTOLDI recteur de l'académie de Poitiers,
Vu l'arrêté en date du 5 août 2026 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire de Mme la Préfète de Région à M. Nicolas CASTOLDI, recteur de l'académie de Poitiers,

ARRETE

ARTICLE 1

Subdélégation de signature est donnée dans la limite de ses attributions et compétences aux agents ci-dessous désignés nominativement à l'effet de signer les actes d'ordonnancement secondaire en dépenses et en recettes **exécutés par le pôle Chorus du Rectorat de l'académie de Poitiers** sur les BOP 139, 140, 141, 150, 214, 230 et 231 dont M. le recteur est ordonnateur secondaire :

Division du Budget Académique et de la Gestion Prévisionnelle (DIBAG) :

Délégataire : **Fabien MARCHAND** - Chef de division

Actes :

- Validation des engagements juridiques ;
- Validation des demandes de paiement ;
- Validation des recettes ;
- Validation des engagements de tiers (recettes)
- Certification du service fait ;
- Réalisation et actualisation de la programmation des dépenses (titulaire)

Délégataire : **Nolwenn BRULE** - Adjointe au chef de division

Actes :

- Validation des engagements juridiques ;
- Validation des demandes de paiement ;
- Validation des recettes ;
- Validation des engagements de tiers (recettes)
- Certification du service fait ;
- Réalisation et actualisation de la programmation des dépenses (suppléante) ;



ACADÉMIE DE POITIERS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation Chorus

Déléataire : **Stéphanie OLLIVE** - Cheffe de bureau

Actes :

- Validation des engagements juridiques ;
- Validation des demandes de paiement ;
- Validation des recettes ;
- Validation des engagements de tiers (recettes)
- Certification du service fait ;
- Réalisation et actualisation de la programmation des dépenses (suppléante) ;

Déléataire : **Sébastien SALVAT** - Chef de Bureau

Actes :

- Validation des engagements juridiques ;
- Validation des demandes de paiement ;
- Certification du service fait ;
- Responsable d'inventaire (signature des déclarations de conformité en matière d'opérations d'inventaire)

Déléataire : **Estelle LEBARBIER** - Cheffe de bureau

Actes :

- Validation des recettes ;
- Validation des engagements de tiers (recettes)

Déléataire : **Christelle LUSSEAU** - Gestionnaire

Actes :

- Validation des engagements juridiques ;
- Validation des demandes de paiement ;
- Certification du service fait ;

Déléataire : **Stéphanie FICHOT** - Gestionnaire

Actes :

- Gestionnaire des tiers ;
- Validation des demandes de paiement ;
- Certification du service fait ;

Déléataire : **Sylvie ARTUS** - Gestionnaire

Actes :

- Validation des demandes de paiement ;
- Certification du service fait ;
- Gestionnaire des tiers

Déléataire : **Virginie RICHARD** - Gestionnaire

Actes :

- Gestionnaire de recettes

Déléataire : **Florence HAMOIR** - Gestionnaire

Actes :

- Gestionnaire des tiers
- Certification de service fait



ACADÉMIE DE POITIERS

Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation Chorus

Déléataire : **Céline CORDEAU** - Gestionnaire

Actes :

- Validation des engagements juridiques ;
- Validation des demandes de paiement ;
- Certification du service fait ;
- Réalisation et actualisation de la programmation des dépenses (suppléante)

Déléataire : **Anne-Marie ROULEAU** – Gestionnaire

Actes :

- Certification du service fait ;

Déléataire : **Nadia BODIN** – Gestionnaire.

Actes :

- Certification du service fait ;
- Validation des demandes de paiement

ARTICLE 2

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté rectoral n°2026-220 du 19 mai 2026 à compter de la date de publication au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la Région Nouvelle-Aquitaine.

ARTICLE 3

Les déléataires sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Poitiers, le 24 août 2026

Le recteur de l'académie de Poitiers,

Nicolas CASTOLDI

RECTORAT

R75-2026-08-24-00015

Arrêté de délégation du recteur de l'académie de
Poitiers pour l'utilisation de l'application Chorus DT

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE POITIERS,

Vu la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances

Vu le code de l'éducation, notamment les articles D222-20 et 27, R222-25 et suivants et R442-9

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements

Vu le décret n°2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier déconcentré au sein des administrations de l'Etat

Vu l'arrêté interministériel du 03 juillet 2009 portant règlement de comptabilité publique pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués (Education nationale)

Vu le décret du 27 juillet 2026 nommant monsieur Nicolas CASTOLDI Recteur de l'académie de Poitiers,

Vu l'arrêté du 5 août 2026 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire de Mme la Préfète de Région à M. Nicolas CASTOLDI,

ARRETE

ARTICLE 1

Subdélégation est donnée aux agents figurant à l'annexe 1 du présent arrêté afin de valider les ordres de mission et les frais de déplacement dans les applications suivantes :

- **Chorus-DT**, sur tous les budgets opérationnels de programme du rectorat de l'académie de Poitiers.
- **GAIA** (formation continue), interfacée avec Chorus-DT sur les programmes 139, 140, 141, 214, 230.
- **IMAGIN** (examens et concours), interfacée avec Chorus-DT sur les programmes 150, 214.

ARTICLE 2

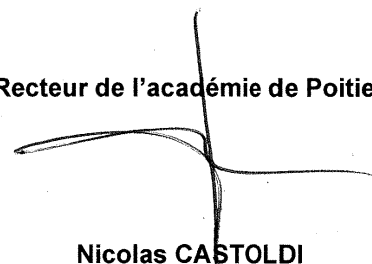
Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté rectoral n°2025-A-209 du 14 novembre 2025.

ARTICLE 3

Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de Région.

Fait à Poitiers, le 24 août 2026

Le Recteur de l'académie de Poitiers,



Nicolas CASTOLDI

Annexe : Liste nominative des personnels du Rectorat conformément à l'article 1.**CHORUS DT (valideur et service gestionnaire) :**

Fabien MARCHAND	Chef de division Dibag
Bruno DAUGER	Directeur adjoint de l'EAFC
Nolwenn BRULE	Adjointe au chef de division
Stéphanie OLLIVE	Cheffe du Bureau Dibag4
Sébastien SALVAT	Chef de bureau Dibag5
Muriel JULLIEN-DIBERT	Cheffe du bureau Dibag2
Solange MOREAU	Responsable administrative et financière du pôle développement professionnel continu EAFC1
Morgane THOMAS-VINET	Responsable administrative et financière du pôle parcours professionnel EAFC2
Céline CORDEAU	Gestionnaire Dibag4
Ikram MOUSSOUNI	Assistante de formation
Sandrine METAIS	Assistante de formation
Corinne PALVADEAU	Assistante de formation
Christelle BRACONNIER	Assistante de formation
Isabelle MAZEAU	Assistante de formation
Cécile LISSARAGUE	Assistante de formation
Mathieu ROBERT	Assistant de formation
Marie-Christine JOUBERT	Gestionnaire Dibag2
Fabienne FOURNIER	Gestionnaire Dibag2
Sandrine DELVERT	Gestionnaire Dibag2
Sonia THIOLLET	Gestionnaire Dibag2
Stéphanie PAUME	Gestionnaire Dibag2
Carole AUGENDRE	Assistante de formation
Florence NOULIN	Assistante de formation
Gwenaëlle TRANCHANT-VASSEUR	Assistante de formation
Sandrine GAUTIER	Assistante de formation
Hend BENMIMOUNE	Assistante de formation
Sophie LE-DEVEHAT	Assistante de formation

GAIA

Bruno DAUGER	Directeur adjoint de l'EAFC
Solange MOREAU	Responsable administrative et financière du pôle développement professionnel continu EAFC1
Morgane THOMAS-VINET	Responsable administrative et financière du pôle parcours professionnel EAFC2
Céline CORDEAU	Gestionnaire Dibag4
Ikram MOUSSOUNI	Assistante de formation
Sandrine METAIS	Assistante de formation
Corinne PALVADEAU	Assistante de formation
Christelle BRACONNIER	Assistante de formation
Isabelle MAZEAU	Assistante de formation
Cécile LISSARAGUE	Assistante de formation
Mathieu ROBERT	Assistant de formation
Carole AUGENDRE	Assistante de formation
Florence NOULIN	Assistante de formation
Gwenaëlle TRANCHANT-VASSEUR	Assistante de formation
Sandrine GAUTIER	Assistante de formation
Hend BENMIMOUNE	Assistante de formation
Sophie LE-DEVEHAT	Assistante de formation

IMAGIN

Fabien EMMANUELLI	Chef de division DEC
Sébastien PATRIS	Chef de division adjoint DEC
Sébastien SALVAT	Chef de bureau Dibag5
Lydia GRIMAUULT	Gestionnaire DEC

RECTORAT

R75-2026-08-24-00016

Arrêté de délégation du recteur de l'académie de
Poitiers pour l'utilisation de l'application Chorus
Formulaire



ACADÉMIE DE POITIERS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Chorus Formulaires

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE POITIERS,

2026-232

Vu la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles D222-20 et 27, R 222-25 et suivants et R442-9,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

Vu le décret n°2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier déconcentré au sein des administrations de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 03 juillet 2009 portant règlement de comptabilité publique pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués (Education nationale),

Vu le décret du 27 juillet 2026 nommant monsieur Nicolas CASTOLDI Recteur de l'académie de Poitiers,

Vu l'arrêté du 5 août 2026 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire de Mme la Préfète de Région à M. Nicolas CASTOLDI,

ARRETE

ARTICLE 1

Subdélégation est donnée aux agents figurant à l'annexe 1 du présent arrêté afin de valider les demandes d'achat et les services faits dans l'application Chorus Formulaires sur les programmes 139,140,141,150, 214 et 230.

ARTICLE 2

Subdélégation est donnée aux agents figurant à l'annexe 2 du présent arrêté afin de valider les demandes de subvention dans l'application Chorus Formulaires sur les programmes 139,140,141,150, 214 et 230.

ARTICLE 3

Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de Région Nouvelle-Aquitaine.

Fait à Poitiers, le 24 août 2026

Le recteur de l'académie de Poitiers,

Nicolas CASTOLDI



ACADÉMIE DE POITIERS

Liberté
Égalité
Fraternité

Chorus Formulaires

Annexe 1 : Liste nominative des personnels conformément à l'article 1.

Agathe BODIN	cabinet du recteur
Séverine DUREY	cabinet du recteur
Christelle LUSSEAUT	DIBAG
Sébastien SALVAT	DIBAG
Marie-Camille MADRANGE	cellule communication
Carole AUGENDRE	EAFC
Sophie LE-DEVEHAT	EAFC
Solange MOREAU	EAFC
April UGOLIN	SRANE
Béatrice HARENT	Pôle transverse RH
Corinne TORRES	Pôle transverse RH
Lydia GRIMAUULT	DEC
Sylvie MALIVERNET	DEC
Christian LORIN	DEE
Elodie COSNIER	DEE
Magalie TROMAS	DEE
Sandrine BAVAJON	DEE
Virginie PROUX	DEE
Sandrine MADEC	SGA DM
Natacha VIAL	DRH
Patricia EHRHART	DSDEN16
Emilie SALI	DSDEN16
Sabrina JEANNE	DSDEN17
Isabelle BERGER	DSDEN79
Katia MERCERON	DSI
Corentin BODIN	Logistique
Christine LEVAN	Logistique
Julie DELAHAYE	Logistique
Sophie DAUVERGNE	SDJES86
Cécile SOUCHARD	SG
Stéphanie FICHOT	DIBAG
Nathalie RENAUD	SRAIOLDS
Eve MACHELART	SRAPIE
Stéphanie OLLIVE	DIBAG
Céline CORDEAU	DIBAG

Annexe 2 : Liste nominative des personnels conformément à l'article 2.

Stéphanie OLLIVE	DIBAG
Céline CORDEAU	DIBAG

RECTORAT

R75-2026-08-20-00006

Arrêté définissant la composition de la commission
de discipline du baccalauréat de l'académie de
Poitiers pour la session 2026

Division des
examens et
concours

Pôle des affaires
générales et
financières

DEC-2026-CD01

Le recteur de l'académie de Poitiers

Arrête

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles D.334-25 à R. 334-35, D. 336-22-1, D337-94-1;

Article 1^{er} : Il est créé, pour la session 2026 de l'examen, dans l'académie de Poitiers, une commission de discipline du baccalauréat compétente pour prononcer des sanctions disciplinaires à l'égard des candidats auteurs ou complices d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion du baccalauréat.

Article 2 : La commission est présidée par M. Raphaël THUILLIER, maître de conférences à l'Université de Poitiers.

Article 3 : Outre son président, la commission comprend :

a) Membres titulaires :

- 1 – Mme Anne BOUCKER, IA-IPR (vice-présidente) ;
- 2 – M. Pascal BOUTET, IEN ;
- 3 – M. Christophe SIMONET, chef de centre du baccalauréat du lycée Marguerite de Valois de Angoulême ;
- 4 – M. Patrick ABASCAL, professeur au lycée Nelson Mandela de Poitiers, membre de jury du baccalauréat ;
- 5 – Mme Léa ZWEERS, étudiante à l'Université de Poitiers, élue au conseil d'administration de l'Université de Poitiers ;
- 6 – Mme Leila PERROTIN, élève de terminale au lycée Jean Dautet de La Rochelle, élue au conseil académique de la vie lycéenne.

b) Membres suppléants :

- 1 – Mme Vanessa BORDAS, maître de conférences à l'Université de Poitiers ;
- 2 – M. Eric NIEUTUN, IA-IPR ;
- 3 – M. Olivier POUSSARD, IEN ;
- 4 – Mme Delphine NIBAudeau, cheffe de centre du baccalauréat du Lycée Victor Hugo de Poitiers ;
- 5 – Mme Christel JUNK, professeur au lycée du bois d'Amour de Poitiers, membre de jury du baccalauréat ;
- 6 – M. Nathan BERNIER, étudiant à l'université de Poitiers, élu au conseil d'administration de l'Université de Poitiers ;
- 7 – Mme Ambre GUILLOUD, élève de terminale au lycée Guez de Balzac de Angoulême, élue au conseil académique de la vie lycéenne.

Article 4 : Monsieur le recteur de l'académie de Poitiers sera représenté par Monsieur Sébastien Patris, adjoint au chef de la division des examens et concours.

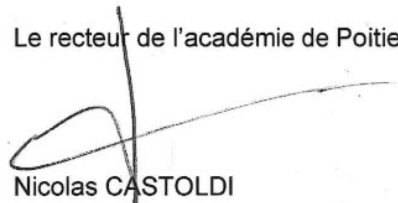
Article 5 : La secrétaire mis à disposition par le recteur pour assister la commission est Madame Murielle Bouchet, responsable du bureau des sujets à la division des examens et concours.

Article 6 : La composition de la présente commission est valable pour tous les contentieux tels que définis à l'article 1 du présent arrêté se déroulant lors de la session 2026 des baccalauréats général, technologique et professionnels dans les centres de l'académie de Poitiers.

Article 7 : Le secrétaire général de l'académie de Poitiers est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 20 août 2026

Le recteur de l'académie de Poitiers



Nicolas CASTOLDI

RECTORAT

R75-2026-08-24-00018

Arrêté du recteur de l'académie de Poitiers pour
l'utilisation de cartes d'achat



**ACADÉMIE
DE POITIERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général
SAJ 2026-A-233

Arrêté
portant délégations de signature pour l'utilisation de cartes d'achat

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE POITIERS,

Vu l'arrêté interministériel du 03 juillet 2009 portant règlement de comptabilité publique pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués (Education nationale),

Vu le décret du 27 juillet 2026 nommant M. Nicolas CASTOLDI recteur de l'académie de Poitiers,

Vu l'arrêté du 5 août 2026 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire de Mme la Préfète de Région à M. Nicolas CASTOLDI, recteur de l'académie de Poitiers,

ARRETE

Article 1

Au sein du rectorat de l'académie de Poitiers, délégation est donnée à **M. Fabien MARCHAND** à l'effet de signer, en qualité de responsable du programme carte achat, et à **M. Sébastien SALVAT**, en qualité de responsable adjoint du programme carte achat, tous actes et décisions relatifs à l'engagement, la liquidation et l'ordonnancement des dépenses par carte achat.

Article 2

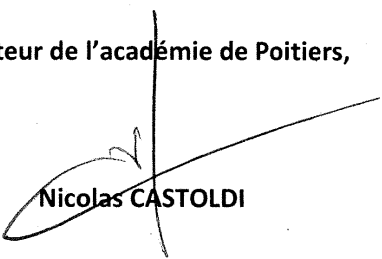
Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté du 30 octobre 2024.

Article 3

Le secrétaire général d'académie est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Poitiers, le 24 août 2026

Le Recteur de l'académie de Poitiers,


Nicolas CASTOLDI

SGAMI

R75-2026-08-28-00002

Arrêté de composition CAPI du 02 septembre 2026



**PRÉFÈTE
DE LA ZONE
DE DÉFENSE
ET DE SÉCURITÉ
SUD-OUEST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat Général pour l'Administration
du Ministère de l'Intérieur
du Sud-Ouest**

Arrêté

**portant composition de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente
à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application en fonction dans le ressort
de la région Nouvelle-Aquitaine**

La Préfète de la Zone Sud-Ouest

VU le code général de la fonction publique,

VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires modifié,

VU le décret n° 95-654 du 09 mai 1995 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires actifs des services de la police nationale,

VU le décret n° 2004-1439 du 23 décembre 2004 portant statut particulier du corps d'encadrement et d'application de la police nationale,

VU le décret n° 2014-296 du 6 mars 2014 relatif aux Secrétariats Généraux pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur et modifiant diverses dispositions du Code de la défense et du Code de la sécurité intérieure,

VU l'arrêté ministériel du 6 mars 2014 portant organisation des Secrétariats Généraux pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur,

VU l'arrêté préfectoral du 26 mars 2024 portant composition de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application en fonction dans le ressort de la région Nouvelle-Aquitaine,

VU le décret n°2023-13 du 2 novembre 2023 relatif aux services déconcentrés et à l'organisation de la police nationale,

VU la mutation à compter du 1^{er} septembre 2026 de Mme Myriam AKKARI, en tant que contrôleur générale des services actifs de la police nationale, directrice interdépartementale de la police nationale du Haut-Rhin,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}

L'arrêté préfectoral du 29 avril 2026 portant composition de la commission administrative paritaire interdépartementale à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application en fonction dans le ressort de la région Nouvelle-Aquitaine est abrogé.

89, cours Dupré de Saint-Maur
BP 30091
33041 Bordeaux Cedex

ARTICLE 2

La composition de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application en fonction dans le ressort de la région Nouvelle-Aquitaine est fixée ainsi qu'il suit :

REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION

TITULAIRES

M. Marc ZARROUATI

Préfet délégué pour la défense et la sécurité - **PRÉSIDENT**

M. Didier RIBEYROLLE

Secrétaire général adjoint du S.G.A.M.I. Sud-Ouest à Bordeaux

M. Bruno GALLOT

Directeur zonal de la police nationale à Bordeaux

Mme Claudie FERCHAUD

Directrice zonale adjointe de la sécurité publique à Bordeaux

Mme Rachel ABREU

Cheffe du département stratégie, synthèse et soutien de la DZPN Sud-Ouest à Bordeaux

M. Fabrice NAUD

Directeur zonal adjoint de la police aux frontières à Bordeaux

SUPPLÉANTS

M. Eric KRUST

Directeur interdépartemental adjoint de la police nationale de Gironde

M. Yannick SALABERT

Directeur interdépartemental de la police nationale de la Haute-Vienne

Mme Dominique LASSERRE-CUSSIGH

Directrice interdépartementale de la police nationale de Lot-et-Garonne

M. Bernard LE-HIR

Directeur départemental de la police nationale de la Charente

M. David BOOK

Directeur interdépartemental de la police nationale des Pyrénées-Atlantiques

Mme Jacqueline CAZORLA

Directrice départementale de la police nationale des Deux-Sèvres

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

REPRÉSENTANTS TITULAIRES

M. Sylvain CHARENAT, Brigadier-Chef
DIPN 33 BORDEAUX

M. Laurent VITIELLO, Major
CPN ST JEAN DE LUZ

M. Nicolas DUBOS, Major
CPN BORDEAUX

M. Vivien RENARD, Brigadier-Chef
CPN LA ROCHELLE

M. Cyril JEANNIN, Major
DIPN 33 BORDEAUX

M. Christophe LABARTHE, Brigadier-Chef
CPN PAU

REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS

M. Laurent NADEAU, Brigadier-Chef
CPN LIMOGES

M. Marouane ZIANE, Brigadier-Chef
CPN NIORT

M. Christophe DIEZ, Major
CPN BORDEAUX

Mme Ingrid LAVIGNE, Brigadier-Chef
CPN BORDEAUX

M. Pierre Emmanuel DESCAMPS, Major
CPN POITIERS/SD

M. Alexandre CAPES, Brigadier-Chef
CPN AGEN

ARTICLE 3

La Directrice des ressources humaines du Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur Sud-Ouest est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bordeaux, le **28 AOUT 2026**

Le préfet délégué pour la défense et la sécurité



Marc ZARROUATI